

ment de ce pays inoffensif, malgré la résistance épique de sa population héroïque. La soif de conquête pourra, d'un moment à l'autre, étendre le champ d'action de la guerre. Ces événements tragiques n'ont servi qu'à intensifier notre détermination de partager de toutes nos forces l'effort de guerre des puissances alliées. Le Gouvernement a été fortifié dans cette résolution par le mandat direct et incontesté du peuple canadien.

Mes ministres ont apporté une attention inlassable à la préparation et à la conduite de l'effort de guerre du Canada. Le récent voyage en Grande-Bretagne et en France de mon ministre de la Défense nationale a contribué dans une large mesure à rendre plus efficaces les consultations constantes et l'entière collaboration avec les gouvernements de ces pays.

On vous mettra pleinement au courant des décisions arrêtées par le Canada dans les domaines militaire et économique. Vous serez appelés à étudier des mesures jugées essentielles à la poursuite de la guerre et aux exigences sociales et économiques du pays.

Bien que la présente session du Parlement doive nécessairement s'occuper surtout de l'effort de guerre du Canada et des moyens les plus nécessaires à la victoire finale, mes ministres sont d'avis que, autant que possible et en dépit de la violence des combats dont nous sommes aujourd'hui les témoins, il importe de dresser des plans en vue de l'après-guerre.

Afin de contribuer à la stabilité industrielle en temps de guerre comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix, des projets de résolution seront déposés visant à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dont l'objet serait de conférer au Parlement du Canada le pouvoir d'adopter, au cours de la présente session, une loi destinée à établir l'assurance-chômage sur un pied national.

Le rapport de la commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, qui vient de parvenir au Gouvernement, sera déposé immédiatement.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à adopter de nouvelles mesures d'ordre financier en vue de la poursuite de la guerre.

Le budget des dépenses pour la présente année financière vous sera soumis sans retard.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis la dernière session du Parlement, un Gouverneur général fort aimé nous a été ravi. Par suite de la mort de lord Tweedsmuir, le Canada pleure la perte d'un homme qui, par son caractère et par ses œuvres, s'était rendu cher à notre peuple. Le Commonwealth britannique a perdu un conseiller sage et éclairé et la corporation des écrivains, un interprète bien doué des charmes et des beautés classiques de la littérature anglaise. Je me joins à vous pour exprimer à lady Tweedsmuir et à sa famille les profondes sympathies de la population canadienne.

Il a plu à Sa Majesté le Roi de nommer le comte d'Athlone son représentant pour succéder à feu lord Tweedsmuir. Le sens du devoir et les services d'ordre public qui ont marqué la vie du futur Gouverneur général et de la princesse Alice vaudront sûrement à Son Excellence et à Son Altesse Royale une bienvenue cordiale et empressée au Canada.

Au moment où vous assumez, dans ces jours sombres et difficiles, les graves responsabilités que le peuple canadien vous a confiées, puisse votre détermination être raffermie par la certitude que vous contribuez à conserver l'indépendance de tous les peuples libres. Si les puissances du mal qui menacent l'existence même de la liberté ne sont pas vaincues, les nations du monde entier se verront inévitablement en proie à l'anarchie.

Je prie la divine Providence de guider et bénir vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

Bill A, loi concernant les chemins de fer.—
L'honorable M. Dandurand.

ÉTUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est ordonné que le discours de Son Excellence l'Administrateur soit mis à l'étude mardi prochain.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES PRIVILÈGES

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session savoir: Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Copp, Haig, Horsey, Meighen, (Montarville), Tanner, White et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible des noms des sénateurs par lui désignés.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION ROYALE DES RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, je dépose sur le bureau le rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, ainsi que des copies des lettres du premier ministre aux premiers ministres des diverses provinces. La même lettre a été adressée à